

## Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALES/22993  
29 août 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 29 AOUT 1991, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION  
PERMANENTE DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer aux allégations du Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies, datées du 28 août 1991, et publiées en tant que document du Conseil de sécurité (S/22290), selon lesquelles un détachement militaire iraquien se serait infiltré sur l'île de Boubiyan.

Je tiens à dire clairement que la déclaration du Représentant permanent du Koweït constitue un mensonge dépourvu de tout fondement et que l'Iraq est lié par les résolutions du Conseil de sécurité. Ces allégations des autorités koweïtiennes ne sont que des expédients inspirés par la malveillance et le désir de perpétuer le blocus de l'Iraq, de s'assurer les moyens d'étrangler le peuple iraquien et de semer la confusion alors que l'Iraq respecte intégralement les résolutions du Conseil de sécurité.

Je tiens aussi à dire clairement que les observateurs internationaux postés entre les deux pays sont en mesure de déterminer les faits avec précision. Le Gouvernement iraquien est prêt à coopérer avec toute commission d'enquête que le Conseil de sécurité voudrait créer pour établir les faits et démasquer les mensonges du Gouvernement koweïtien.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent adjoint,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Sabah Talat KADRAT

-----